

EXTRAIT DU REGISTRE DU

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	10	10

Séance du 7 avril

L'an deux mil vingt-trois, le 7 avril

Convocation 03/04/2023

Date d'affichage 03/04/2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER ; E. TRESCARTES ; P. LAMY-BOYET ; B. WEBER DA CONCEICAO ; S. GREMY ; F. EUSTACHE ; C. GUILLAUME ; C. GREGOIRE ; W. COLAS ; H. CAPPELLAZZI

Absents excusés : P. BARDEL – C. BLARDAT-KATOUI

Absent non excusé : A. DEGUY

Secrétaire de séance : S. GREMY

AFFECTATION DES RESULTATS - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service assainissement 2022,

Considérant que la gestion est normale,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 :

Considérant que le compte administratif du service assainissement présente un excédent de fonctionnement de 205404.25 € et un excédent d'investissement de 146874.10 €;

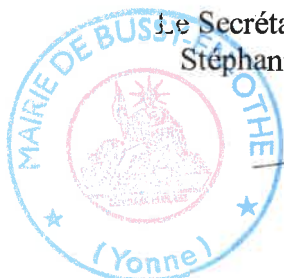
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Virement à l'article 002 de la section de fonctionnement de 205404.25 €,

Virement à l'article 001 de la section d'investissement recette de 146874.10 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance
Stephanie GREMY



Le Maire
Catherine DECUYPER

